

12^e rapport du COR : pour la CGT, la priorité est la garantie des droits à la retraite des salariés !

Si les retraites sont en danger, c'est avant tout en raison du chômage de masse, de l'amputation des salaires et du doute que les gouvernements successifs et le patronat ont délibérément installé quant à la capacité du système à garantir à long terme le niveau des pensions. Comme le montrent les régressions imposées en Grèce, en Espagne, au Portugal, les marchés financiers ont mis la barre très haute. Profitant de la crise, ils exigent un peu partout un recul des systèmes sociaux solidaires. La France n'échappe pas à cette pression.

La publication des 11^e et 12^e rapports du Conseil d'orientation des retraites (COR) est l'occasion pour le Medef de relancer cette vision catastrophiste. On voudrait tuer notre système par répartition, bâti sur la confiance et la solidarité des générations successives, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Il y a autre chose à faire que de céder à cette campagne. Après vingt ans de mesures régressives appliquées au système de retraite, mesures dont le rapport du COR expose les conséquences notamment en terme d'inégalités et de baisse du taux de remplacement, il est indispensable de consolider et d'améliorer les garanties des salariés. Il ne s'agit pas de réduire les droits, comme l'exige le patronat dans la négociation ouverte sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC, mais, au contraire, de mieux assurer l'avenir sur la base d'un autre partage des richesses.

Pas question de nier les besoins de financement : le nombre de retraités augmentera de plus d'un tiers d'ici 2035. Si l'on veut maintenir un taux de remplacement au minimum de 75% et le pouvoir d'achat des pensions, il faudra bien augmenter en proportion les moyens alloués au financement des retraites. Cela n'est nullement impossible à condition de mettre en œuvre une politique résolument favorable à l'emploi de qualité.

Il est en second lieu indispensable de ne pas considérer la retraite comme un « coût ». Les retraités

ne sont pas des privilégiés, mais bien une catégorie de la population désormais indispensable, répondant à nombre de besoins, assurant des fonctions sociales importantes : la vie associative, la démocratie locale, les aides intrafamiliales. Malheureusement ces apports ne sont intégrés ni dans le montant du PIB ni dans l'évaluation de l'échange intergénérationnel. Ils sont pourtant source de richesses et composantes d'un nouveau type de développement.

Il est en troisième lieu urgent d'améliorer les conditions d'intégration pleine et entière des jeunes et des femmes dans le pacte intergénérationnel. Comment les femmes victimes d'inégalités persistantes peuvent-elles avoir confiance dans un système qui les pénalise ? Comment les jeunes peuvent-ils être parties-prenantes d'un système dans lequel ils ne peuvent entrer que de plus en plus tardivement ?

Il faut enfin rétablir l'égalité des catégories sociales vis-à-vis de la retraite. Cela passe prioritairement par la reconnaissance du fait que l'espérance de vie des ouvriers à la retraite est beaucoup plus courte que celle des cadres supérieurs et professions libérales et qu'elle progresse moins vite. Petites retraites, espérance de vie plus courte, état de santé dégradé se cumulent. Ne pas accorder une possibilité de départ anticipé à ces catégories est une injustice insupportable que seul le Medef ose encore justifier.

Il n'y a aucune fatalité au « trou des retraites » qui se révèle être d'abord un épouvantail idéologique. Face à la perspective d'une baisse des pensions que veut imposer le Medef, la CGT avance des mesures pour garantir leur financement (taxation des revenus financiers, réforme de la cotisation patronale...) et oppose le projet d'une « maison commune des régimes de retraite » qui serait la garantie d'un socle commun de droits de haut niveau.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 22 janvier 2013 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr